

RÈGLEMENT DE L'APPEL À RÉSIDENCE D'ÉCRITURE FRANCOPHONE AFRIQUES-HAÏTI 2025

RÉSUMÉ

ALCA Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de ses missions de soutien à la création, propose un programme de résidences réservé spécifiquement aux autrices et aux auteurs internationaux. À ce titre, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et en partenariat avec l'Institut des Afriques, ALCA Nouvelle-Aquitaine a mis en place un dispositif de résidence d'écriture en direction des autrices et auteurs francophones des territoires africains et haïtiens. Cette résidence d'écriture associe Les Francophonies - Des écritures à la scène de Limoges (87), La Maison des Écritures de la Ville de La Rochelle (17) et La Villa Valmont, maison des écritures et des paysages à Lormont (33).

Pour la session 2025, soucieux d'ancrer ce dispositif dans les territoires africains, ALCA Nouvelle-Aquitaine et l'IdAf ont associé la Villa Saint-Louis Ndar au Sénégal. Grâce à cette nouvelle collaboration, le lauréat ou la lauréate du présent appel à candidatures pourra bénéficier d'un séjour de création littéraire réparti entre Saint-Louis (Sénégal) et la Nouvelle-Aquitaine.

Le présent document pose le règlement général de l'appel à candidatures (cahier des charges, critères d'éligibilité, modalités de candidatures) pour cette résidence d'écriture francophone Afriques-Haïti.

Avant tout dépôt, veuillez le lire attentivement.

Tout dossier incomplet ou ne correspondant pas aux critères d'éligibilité sera refusé.

Date limite de dépôt : mercredi 31 juillet 2024 à minuit via

<https://candidature-villandar.ifs.sn/campagne-info-do-not-delete?view=programme&cid=8>

1. Contexte de la résidence d'écriture Afriques-Haïti

A. Historique et objectifs

Depuis 2017, ALCA Nouvelle-Aquitaine et l'Institut des Afriques (IdAf) portent un dispositif de soutien aux écritures francophones issues des territoires africains et haïtiens.

La réussite des premières éditions de cet appel à résidence a encouragé ses porteurs à l'élargir à de nouveaux territoires de la région Nouvelle-Aquitaine en 2022 ; zone d'implantation des deux structures initiatrices, ALCA et l'IdAf. De ce fait, dès 2022, la résidence a permis aux lauréat·e·s de bénéficier d'un séjour d'écriture de 8 semaines réparti entre Limoges, la ville de Lormont (Bordeaux-Métropole) et la Ville de La Rochelle.

Pour favoriser la coopération avec le continent africain en matière d'accompagnement des auteur·rice·s francophones, ALCA et l'IdAf se sont tournés vers la Villa Saint-Louis Ndar au Sénégal. Ce lieu singulier offre aux artistes et chercheur·euse·s en résidence des opportunités exceptionnelles pour le développement de leurs créations et travaux. Dès son ouverture en 2019, la Villa Saint-Louis Ndar a marqué le champ de la création et de la recherche au sein du continent africain grâce à la qualité de l'accompagnement proposé

pendant les résidences, aux médiations organisées et aux réseaux professionnels mis à disposition des résident·e·s.

L'édition 2025 de la résidence d'écriture francophone Afriques-Haïti permettra donc au lauréat ou à la lauréate de bénéficier d'un séjour de création entre :

- s'il s'agit d'un projet d'écriture dramatique, Saint-Louis au Sénégal puis La Rochelle, Lormont, Limoges.
- s'il s'agit d'un projet d'écriture romanesque, Saint-Louis au Sénégal puis La Rochelle et Lormont

Les objectifs de cette résidence d'écriture francophone Afriques-Haïti sont de :

1. soutenir la création littéraire francophone des Afriques et d'Haïti;
2. promouvoir la diffusion de la littérature francophone;
3. favoriser la circulation internationale des autrices et auteurs francophones des Afriques et d'Haïti;
4. faciliter la mise en réseau de l'auteur ou de l'autrice avec les acteurs essentiels au développement de son projet littéraire et de son parcours littéraire;
5. encourager l'ouverture des habitant·e·s de Nouvelle-Aquitaine et de Saint-Louis à travers les rencontres et/ou ateliers organisés avec la lauréate ou le lauréat de la résidence.

B. Les partenaires

> L'Agence Livre Cinéma et Audiovisuel - ALCA Nouvelle-Aquitaine

Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, ALCA, agence livre, cinéma et audiovisuel, présente à Bordeaux, Limoges, Angoulême et Poitiers, est l'interlocutrice privilégiée des professionnels du livre et de l'écrit, du cinéma et de l'audiovisuel.

En coordonnant des résidences de création en Nouvelle-Aquitaine, ALCA accompagne les auteurs dans la réalisation de leurs projets.

Littéraires, cinématographiques ou numériques, toutes les écritures et toutes les créations sont ainsi soutenues dans les différents lieux de résidence, ancrés en région et ouverts sur l'international. Par ailleurs, ALCA encourage l'animation et la valorisation d'un réseau régional de résidences. L'agence est ainsi à la disposition des porteurs de projets pour les accompagner et répondre à leurs interrogations : création, développement de résidences, mutualisation des pratiques et des informations...

<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/>

> L'Institut des Afriques

Basé à Bordeaux, l'IdAf est une plateforme régionale de Nouvelle-Aquitaine. Il fédère la diversité d'acteurs régionaux engagés dans les dynamiques africaines. Qu'ils soient culturels, universitaires, associatifs, publics, membres des diasporas africaines, acteurs de la coopération internationale, etc. tous sont réunis autour de l'IdAf pour véhiculer une nouvelle vision des mondes africains et caribéens.

Dans ce sens, l'IdAf a pour objectifs de:

- Favoriser les connaissances des contextes africains
- Promouvoir les artistes et acteurs culturels issus des diasporas africaines

- Valoriser les initiatives africaines de Nouvelle-Aquitaine et du continent africain (artistiques, universitaires, solidaires, etc.)
- Sensibiliser les jeunes aux questions africaines et les accompagner dans leurs trajectoires de citoyenneté active
- Accompagner le développement de nouvelles formes narratives, littéraires et cinématographiques des Afriques et des Caraïbes.

institutdesafriques.org

> La Villa Saint-Louis Ndar

La Villa Saint-Louis Ndar est un lieu de résidence artistique pluridisciplinaire, intégré dans le prestigieux réseau des Villas culturelles françaises. Depuis son ouverture en 2019, elle a déjà accueilli près d'une centaine d'artistes, auteurs, interprètes, chercheurs, venus du monde entier. Elle offre un cadre unique de réflexion, d'expérimentation et de créations aux artistes, écrivain·e·s et chercheur·euse·s africains, français et francophones du monde entier

Située à la confluence du fleuve Sénégal et de l'Océan, dans l'ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française désormais classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Villa Saint-Louis Ndar offre un environnement riche de multiples influences culturelles et spirituelles. Offrant un environnement riche de multiples influences culturelles et spirituelles, la Villa Saint-Louis Ndar a pour vocation de renforcer les échanges culturels entre le Sénégal et la France, élargie à l'Europe et l'Afrique. Dans ce cadre, elle donne l'opportunité à ses résidents d'être en relation avec des acteurs du territoire saint-louisien, comme le Centre de Recherches et de Documentation du Sénégal, l'Université Gaston Berger, professionnels du secteur culturel et les nombreux artisans présents sur l'île.

<https://villandar.ifs.sn/>

> Les Francophonies-Des écritures à la scène - La Maison des auteurs·rices à Limoges

La Maison des auteurs·rices des Francophonies-Des écritures à la scène, située à Limoges, offre depuis 1988 un cadre de vie et de travail dédié aux écritures dramatiques francophones du monde entier. Elle met en oeuvre des programmes de résidences – dont certains en partenariat avec des institutions régionales, nationales et internationales – dont l'accompagnement des auteurs et des autrices constitue l'enjeu majeur, à travers diverses actions : des rencontres avec des professionnels, la possibilité de soumettre le texte (achevé ou en cours d'écriture) pour avis auprès d'experts du théâtre contemporain, la « mise en lecture » du texte en fin de résidence et/ou lors du festival Les Zébrures du printemps. Les résidences s'inscrivent également pleinement dans le programme d'actions culturelles développé par Les Francophonies-Des écritures à la scène avec les différents partenaires du territoire Nouvelle-Aquitaine (Académie de Limoges, associations, etc.).

www.lesfrancophonies.fr

> La Villa Valmont - Maison des Écritures et des Paysages

Espace international de résidences dédié à l'écriture contemporaine sous toutes ses formes, la Villa Valmont est implantée dans la métropole de Bordeaux sur les hauteurs du parc de l'Ermitage à Lormont. Avec pour principes fondateurs le soutien à la création et à toutes les voix, confirmées comme émergentes, une plus grande représentation des femmes autrices et des auteur·ices issu·es des minorités, une démarche éco-sensible, la mise en place de nouvelles formes de rencontres entre le public et les textes, conviviales, festives ou performatives et l'usage de l'écriture comme levier de lutte contre les discriminations. La Villa Valmont accueille des auteurs et autrices avec lesquels sont organisés différents temps de médiation - rencontres, ateliers, restitution du travail en cours - auprès des scolaires, du grand public et de publics spécifiques. La Villa Valmont propose

également une programmation culturelle annuelle autour de l'écriture (workshops, masterclass, performances, spectacles, balades littéraires, projections).

<https://www.villavalmont.com/>

> La Maison des Écritures de La Rochelle

La Maison des Écritures est un projet initié par la Ville de la Rochelle. Il est né d'une volonté politique forte de renforcer la place de la littérature, du débat d'idées et des échanges internationaux sur le territoire et de placer les écritures au croisement de toutes les disciplines de la création : théâtre, littérature, danse, cinéma, audiovisuel, bande-dessinée, arts numériques, arts visuels etc.

Le projet s'inscrit dans une démarche participative qui permet d'accueillir des ateliers, des résidences d'écritures et d'accompagner les pratiques artistiques à l'occasion d'ateliers d'écritures, d'initiations, de démarches d'alphabétisation, de médiation, de rencontres d'auteur.es et de développer l'accès au livre, à la lecture et à la création contemporaine sous toutes ses formes.

<https://www.larochelle.fr/action-municipale/ville-culturelle/la-maison-des-ecritures>

2. Les engagements des partenaires

> Les engagements de ALCA Nouvelle-Aquitaine

ALCA s'engage à :

- prendre en charge 7 semaines de bourse d'écriture (rémunération de l'auteur·rice, toutes charges comprises)
- prendre en charge les frais de transport de l'auteur.rice depuis le Sénégal vers Bordeaux puis vers son domicile.
- prendre en charge une assurance voyage et médicale.
- les frais de transports entre les villes en Nouvelle-Aquitaine (La Rochelle - Limoges - Bordeaux)

ALCA met par ailleurs en place un accompagnement artistique du/de la lauréat.e et s'efforce de répondre à ses demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en Nouvelle-Aquitaine.

ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur.rice et son travail au moyen de mailings d'information auprès de son fichier de professionnels du livre et de la lecture ; d'une annonce dans la Lettre d'information électronique d'ALCA – page dédiée sur le site www.alca-nouvelle-aquitaine.fr ; de la réalisation des Mémoires de la résidence par la commande d'un reportage photographique et d'un entretien avec le résident, en vue de publication sur Prologue (prologue-alca.fr), la revue numérique en ligne de l'agence.

> Les engagements de l'Institut des Afriques

L'Institut des Afriques s'engage à :

- Prendre en charge une semaine de bourse d'écriture (rémunération du/de la lauréat.e toutes charges comprises).
- Prendre en charge, avec la Villa Valmont, d'une journée d'accompagnement "sur mesure", dispensée par un·e professionnel·le de la vie littéraire, selon les besoins du/de la lauréat.e.
- Promouvoir la résidence à travers ses outils de communication (réseaux sociaux, lettre d'informations, lettre spécifique à la presse).

- Capitaliser sur la résidence et le parcours de l'auteur·rice à travers sa participation à l'émission radiophonique " Détours ", animée par Virginie Andriamirado.
- Valoriser l'auteur·rice et ses productions à travers l'organisation de rencontres dédiées ouvertes au public, dans le cadre de la Saison de l'Institut des Afriques.
- Prendre en charge les repas de l'auteur·rice lors des rencontres publiques.
- Mettre l'auteur·rice en réseau avec les acteurs africanistes du territoire pouvant intéresser son parcours et son projet littéraire.

> Les engagements de la Maison des auteurs·rices des Francophonies-Des écritures à la scène à Limoges - Attention ! : uniquement si le projet relève des écritures dramatiques

- Valoriser la résidence à travers ses outils de communication.
- L'auteur·rice bénéficiera de rencontres avec artistes et professionnel.le.s dans le cadre du festival Les Zébrures du printemps, dédié aux écritures dramatiques francophones présentées sous la forme de lectures.
- Sous réserve du calendrier de finalisation du festival et du profil du ou de la lauréat.e, les Francophonies-Des écritures à la scène pourront proposer à l'auteur·rice de participer à la programmation du festival.
- Prendre en charge l'hébergement de l'auteur·rice à Limoges, ainsi que, si nécessaire, les frais de déplacements urbains (au sein de la ville de Limoges) et les frais de repas, si des rencontres publiques sont organisées.

> Les engagements de la Villa Valmont à Lormont (métropole de Bordeaux)

La Villa Valmont s'engage à :

- Prendre en charge l'hébergement de l'auteur·rice à Lormont.
- Mettre à disposition un lieu de travail et une connexion internet.
- Prendre en charge, avec l'Institut des Afriques, une deuxième journée d'accompagnement "sur mesure", dispensée par un.e professionnel.le de la vie littéraire, selon les besoins du/de la lauréat.e.
- Valoriser la résidence à travers ses outils de communication.
- Valoriser l'auteur·rice et ses productions à travers l'organisation de rencontres publiques en partenariat avec l'Institut des Afriques, ou à travers l'organisation de médiations.

> Les engagements de la Maison des Écritures de La Rochelle

La Maison des Écritures-Centre Intermondes de La Rochelle s'engage à :

- Prendre en charge l'hébergement de l'auteur·rice à La Rochelle.
- Mettre à disposition un lieu de travail et une connexion Internet.
- Prendre en charge les frais de déplacements urbains (au sein de la ville de La Rochelle).
- Promouvoir la résidence à travers ses outils de communication.
- Valoriser l'auteur·rice et ses productions à travers la mise en réseaux, l'organisation d'ateliers et de rencontres publiques.

> Les engagements de la Villa Saint-Louis Ndar

La Villa Saint-Louis Ndar s'engage à :

- Prendre en charge l'hébergement de l'auteur·rice
- Prendre en charge une allocation de séjour 690€

- Prendre en charge un billet d'avion de l'aéroport de la ville de l'auteur·rice vers le Sénégal
- Prendre en charge le transfert de l'auteur·rice de l'aéroport à Saint Louis
- Accompagnement du lauréat ou de la lauréate sur place (mise en réseau, médiations...)

3. Les engagements de l'auteur·rice

Le lauréat ou la lauréate s'engage à :

- Résider 12 semaines au sein des lieux partenaires du 1er février au 30 avril 2025.
- Participer au programme de rencontres publiques et médiations organisées par les partenaires du programme.
- Travailler sur le projet d'écriture pour lequel il ou elle a été sélectionnée.
- Tenir les partenaires informés de l'avancée de son projet.
- Mentionner sa qualité de résident·e d'ALCA, de l'Institut des Afriques, de la Maison des Ecritures de la Ville de La Rochelle, La Maison des auteurs·rices des Francophonies-Des écritures à la scène à Limoges, de la Villa Valmont et de la Villa Saint-Louis Ndar pendant et après son séjour, dans tout support de communication médiatique (éditions, articles, dossiers de presse, réseaux sociaux, etc.).

La résidence offrira au lauréat ou à la lauréate le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il ou elle sera libre de consacrer au moins 70% de son temps à ce travail d'écriture. Il ou elle pourra être éventuellement sollicité·e pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairies, bibliothèques, festivals, salons du livre, ateliers ou rencontres en milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre les partenaires et l'auteur·rice, avant la résidence.

Au moment de la publication de sa production, l'auteur·rice lauréat·e s'engage à informer ALCA, l'Institut des Afriques, La Maison des Écritures de La Rochelle, la Maison des auteurs·rices des Francophonies-Des écritures à la scène à Limoges, la Villa Valmont et la Villa Saint-Louis Ndar de la parution du livre édité. Il fera porter obligatoirement la mention suivante : « L'auteur·rice a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, de l'Institut des Afriques, de la Maison des Ecritures de La Rochelle, des Francophonies-Des écritures à la scène, de la Villa Valmont, de la Villa Saint-Louis Ndar, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Institut français du Sénégal, dans le cadre du programme de résidence d'écriture francophone Afriques-Haïti »

Une convention sera signée entre l'auteur·rice, ALCA Nouvelle-Aquitaine et les partenaires, définissant l'ensemble des conditions de sa résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges.

4. Les principes généraux

A. Dates de la résidence et répartition du temps

La résidence est d'une durée de 12 semaines, non fractionnables. Elle est répartie entre 8 semaines de résidence en Nouvelle-Aquitaine et 4 semaines de résidence à la Villa Saint-Louis Ndar au Sénégal.

- Du 1er au 28 février à la Villa Saint-Louis Ndar (4 semaines)
- Du 1er mars au 30 avril en Nouvelle-Aquitaine (8 semaines réparties entre La Rochelle, Limoges et Bordeaux)

Veillez noter que si le projet retenu ne relève pas des écritures dramatiques, le séjour de résidence sera réparti uniquement entre la Villa Saint-Louis Ndar, la Maison des Écritures de La Rochelle et la Villa Valmont (Lormont, Bordeaux-Métropole).

B. Rémunération et prise en charge

Bourse

L'auteur·rice bénéficiera d'une bourse de 3890€ net, octroyée par ALCA, la Villa Saint-Louis Ndar et l'Institut des Afriques pour la durée globale de la résidence.

Cette bourse sera versée en 3 parties : à l'arrivée de l'auteur·rice à la Villa Saint-Louis Ndar, au début de sa résidence en Nouvelle-Aquitaine et à la fin du parcours.

Transport

- Prise en charge du billet d'avion aller depuis le pays d'origine de l'auteur·rice vers le Sénégal.
- Prise en charge du billet d'avion du Sénégal vers Bordeaux, puis vers le domicile de l'auteur·rice.
- Prise en charge de l'assurance voyage et médicale pour le séjour en Nouvelle-Aquitaine.
- Prise en charge des trains aller-retour entre les villes de la résidence en Nouvelle-Aquitaine.
- Prise en charge des frais de transports urbains (tram, bus) dans toutes les villes de résidence.

Hébergement

- Prise en charge de l'hébergement à la Villa Saint-Louis Ndar.
- Prise en charge des frais d'hébergement à Limoges par la Maison des auteurs·rices.
- Prise en charge des frais d'hébergement à Lormont par la Villa Valmont.
- Prise en charge de l'hébergement à La Rochelle par la Maison des Écritures de la Ville de La Rochelle.
- Prise en charge de l'hébergement à la Villa Saint-Louis Ndar.

Restauration

L'auteur·rice sera autonome sur sa restauration.

Le/la résident.e aura donc à sa charge : ses frais de visa, de subsistance, ses déplacements personnels une fois en résidence et les frais de réalisation de son projet.

5. Modalités de candidature

A. Critères d'éligibilité

- Vous êtes auteur·rice publié·e
- Le français est votre langue d'écriture.
- Vous avez à votre actif au moins un livre publié à titre individuel, par une maison d'édition professionnelle. La copie du contrat d'édition, dûment signé par les parties, sera requise pour postuler, même pour les ouvrages publiés uniquement

sous format numérique. *À noter : l'auto édition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.*

- Vous résidez sur les territoires africains ou en Haïti ; votre résidence fiscale n'est pas en France.
- Vous avez un projet d'écriture littéraire à développer en résidence: roman, poésie, illustration, BD, écritures dramatiques.... *À noter : les essais en Sciences Humaines et Sociales et les écritures scénaristiques de films ne sont pas éligibles.*
- Vous êtes disponible **du 1er février au 30 avril 2025.**
- Vous acceptez de dédier 30% de votre temps de résidence à des activités de médiations ou de rencontres publiques.
- **Vous vous engagez à respecter le parcours complet de cette résidence d'écriture (cf selon le tableau p.X). À noter qu'il n'est pas possible d'effectuer une seule partie du séjour en résidence ou de privilégier un lieu plutôt qu'un autre ; ALCA et la Villa Saint-Louis Ndar sont garants du calendrier de la résidence 2025 Afriques-Haïti et peuvent seuls en modifier les dates.**

NB : Les candidatures incomplètes ou qui ne répondent pas aux critères mentionnés ci-dessus ne seront ni étudiées ni remises aux membres du jury.

B. Pièces à fournir

1. Le présent formulaire dûment complété.
2. Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur·rice, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre et l'intérêt de le développer en résidence.
3. Une présentation de votre projet d'écriture pour la résidence : une note d'intention d'au moins un feuillet à accompagner d'extraits en cours d'écriture. *Il est essentiel de donner à lire aux membres de la commission des extraits probants du projet en cours.*
4. Une biographie et une bibliographie complètes. Merci de préciser : titres, éditeurs, années de publication.
5. Une ou plusieurs photos HD (portrait de l'auteur·rice·s) précisant le crédit s'il y a lieu.
6. Une copie de votre dernier contrat d'édition signé (avec obligation de copie de la totalité des pages). Pour rappel, l'auto-édition n'est pas éligible (de type Édilivre par exemple).
7. Une attestation de non-résidence fiscale en France.
8. Une lettre de recommandation.
9. En option: tout document révélateur de la carrière littéraire de l'auteur·rice (extraits de vos œuvres, articles de presse, interview...)
10. Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE. Tout dossier incomplet ou envoyé après la clôture des candidatures ne pourra pas être remis à la commission.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER

Dossier complet à envoyer le 31 juillet 23h59 dernier délai via la plateforme :

<https://candidature-villandar.ifs.sn/campagne-info-do-not-delete?view=programme&cid=8>

6. Calendrier et processus de sélection

Cet appel à candidatures est ouvert du 30 mai au 31 juillet 2024 à 23h59.

Un·e expert·e indépendant·e désigné·e par la Villa Saint-Louis Ndar procède à la pré-sélection d'une vingtaine de candidatures. Ces dernières seront ensuite étudiées par la Villa Saint Louis-Ndar, ALCA Nouvelle-Aquitaine et l'Institut des Afriques qui en sélectionnent 5 dossiers à auditionner. Les auditions auront lieu au cours du mois d'octobre 2024. Le lauréat ou la lauréate sera nommé à la suite de ses auditions.